



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 134 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la version préliminaire du deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/74/570). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 11 décembre 2019.

2. Le Comité consultatif note avec préoccupation que la version préliminaire du rapport et certaines des réponses aux questions qu'il avait posées ne lui ont pas été communiquées suffisamment à l'avance pour qu'il puisse les examiner en détail avant la finalisation de son rapport. En outre, plusieurs de ses questions sont restées sans réponse. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'à l'avenir, tous les rapports et les renseignements complémentaires demandés soient fournis à temps.**

3. Il est indiqué dans le rapport que le montant définitif que devraient atteindre les dépenses et les recettes de l'exercice biennal 2018-2019 a été établi selon la méthode d'actualisation des coûts approuvée, sur la base des dépenses effectivement engagées au cours des 22 premiers mois de l'exercice, des dépenses prévues pour les deux derniers mois, de l'évolution des taux de change et de l'inflation ainsi que des ajustements au coût de la vie (ibid., par. 1).

4. Le Comité consultatif note que le montant définitif que devraient atteindre les dépenses et les recettes de l'exercice biennal fait apparaître une diminution nette de 8,65 millions de dollars par rapport aux montants révisés des crédits ouverts et des prévisions de recettes approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 73/279 A et 73/280 A et B. Les dépenses prévues pour l'exercice 2018-2019 sont évaluées à 5 873,65 millions de dollars, ce qui se situe dans les limites du montant



révisé des crédits approuvés par l'Assemblée. Le montant des recettes devrait atteindre 572,1 millions de dollars, soit 8,56 millions de dollars de plus (1,5 %) que le montant révisé des prévisions de recettes (563,4 millions de dollars) (ibid., tableau 1).

5. Cette diminution nette tient aux effets combinés des réductions prévues en raison des variations des taux de change (12,5 millions de dollars) et de l'inflation (0,1 million de dollars), des écarts enregistrés pour les coûts autres que ceux liés aux postes (84,1 millions de dollars) et d'une augmentation des recettes (8,65 millions de dollars). Elle est en partie contrebalancée par des écarts à la hausse tenant aux dépenses engagées en application des dispositions de la résolution 72/264 de l'Assemblée générale relatives aux dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice biennal 2018-2019 et comme suite aux décisions des organes directeurs (27,7 millions de dollars), et au coût des postes, en raison de l'écart entre le montant des traitements et les taux de vacance de postes effectifs et ceux prévus au budget (69,1 millions) (ibid., tableau 2).

6. Un récapitulatif des prévisions de dépenses pour 2018-2019 par chapitre du budget, objet de dépense et facteur de variation (taux de change, inflation, dépenses imprévues et extraordinaires et décisions des organes directeurs, taux d'occupation des postes et autres facteurs) est présenté dans le rapport du Secrétaire général (ibid., tableaux complémentaires 1 à 3).

7. Le Secrétaire général invite l'Assemblée générale à prendre note de son rapport et à approuver les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 2018-2019, s'élevant à 5 873 652 300 dollars, comme indiqué au tableau 3 de son rapport, ainsi que les prévisions de recettes correspondantes, s'établissant à 572 053 900 dollars, comme indiqué au tableau 7 (ibid. par. 87) (voir également par. 43 ci-dessous).

Incidence de la crise de liquidités sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

8. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'exécution du budget de 2018-2019 a été entravée à maintes reprises par le manque de liquidités (ibid., par. 2). Il précise aussi que les déficits de trésorerie auxquels l'Organisation a dû faire face sont sans commune mesure avec ceux qu'elle a connus au cours des 10 dernières années, et que la crise s'étant amorcée très tôt dans l'année, l'Organisation a manqué d'argent plus tôt et est restée dans le rouge plus longtemps (ibid. par. 11). Il explique qu'une série de mesures et de dispositions, décrites aux paragraphes 4 à 10 du rapport, ont été prises au cours de l'exercice biennal pour faire face à ces problèmes de liquidités. Ainsi, les dépenses autres que les dépenses de personnel ont été limitées, des fonds ont été temporairement bloqués, les paiements aux partenaires du système des Nations Unies ont été retardés et les avances pour les projets pluriannuels ont été réduites, tout comme les recrutements de personnel. Au cours du dernier trimestre de 2019, des mesures supplémentaires ont été prises : limitation des voyages officiels, report de l'achat de biens et de services et réduction temporaire des dépenses liées à la gestion des installations. Les directeurs et directrices de programme ont reçu pour instructions d'étudier les moyens de limiter encore davantage les dépenses, notamment en reportant des conférences et des réunions ou en revoyant à la baisse les services à fournir. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans le prochain rapport pertinent des informations détaillées sur les effets de toutes les mesures prises pour faire face aux problèmes de liquidités durant l'exercice biennal 2018-2019, notamment une ventilation par chapitre du budget et par objet de dépense.**

9. Dans son rapport (A/74/570, par. 7), le Secrétaire général rappelle qu'en mai 2019, il avait proposé un ensemble de mesures visant à remédier aux problèmes de

liquidités qui touchaient le budget ordinaire et le budget des opérations de maintien de la paix dans un rapport précédent sur l'amélioration de la situation financière de l'ONU (A/73/809). Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport correspondant, il avait recommandé à l'Assemblée générale d'adopter certaines mesures, notamment une proposition tendant à suspendre pour une période d'essai d'un an la restitution des crédits ouverts au budget ordinaire qui n'auraient pas été utilisés (A/73/891, par. 22). Dans sa résolution 73/307, l'Assemblée a approuvé certaines mesures visant à réduire les problèmes de trésorerie des missions de maintien de la paix, mais elle n'a pas approuvé la proposition tendant à ce que la restitution des crédits inutilisés au titre du budget ordinaire soit temporairement suspendue.

10. Le Secrétaire explique qu'à cause des problèmes de liquidité, les dépenses pour l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ont été dictées par les liquidités disponibles et non par les priorités retenues dans les programmes. Le report des dépenses autres que celles afférentes aux postes et le ralentissement des recrutements ont faussé le niveau des dépenses qui ont été engagées pour les 22 premiers mois de l'exercice biennal et les estimations de dépenses pour les deux derniers mois de l'exercice. Le Secrétaire général explique aussi que l'on doit s'attendre à ce que les effets des mesures de gestion de la trésorerie qui ont été prises se fassent sentir au cours du prochain cycle budgétaire (A/74/570, par. 12). Le Comité consultatif a demandé que lui soient communiquées des données ventilées sur les dépenses qui ont été reportées. Il n'a pas obtenu de détails mais a été informé que tous les effets qu'auraient eu sur les programmes les dépenses reportées et non engagées avant la fin de 2019 seraient reflétés dans l'exécution du programme de 2019, dans le contexte du projet de budget-programme pour 2021. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain rapport pertinent des renseignements supplémentaires sur les dépenses qui ont été reportées par suite de l'adoption des mesures susmentionnées pour faire face aux problèmes de liquidités.**

11. Le Comité consultatif a demandé et obtenu des statistiques mensuelles actualisées sur les ratios financiers du budget ordinaire et des fonds connexes pour la période allant de janvier 2017 à novembre 2019, qui sont présentés dans le tableau 1 ci-après. D'après les informations qui lui ont été communiquées, le Comité note que le ratio de liquidité immédiate mensuel¹ en 2019 est passé d'un maximum de 2,7 en avril à un minimum de 0,1 en novembre, tandis qu'en 2018, il a atteint un maximum de 1,6 en avril et un minimum de - 0,5 en octobre. Le Comité note donc que le ratio de liquidité immédiate s'est légèrement amélioré en 2019 par rapport à 2018. Le Comité note également que ce ratio est resté inférieur à 1 pendant huit mois en 2018 et pendant quatre mois en 2019. **Tout en reconnaissant que des problèmes de liquidités ont été rencontrés en différents moments de l'exercice biennal 2018-2019, le Comité consultatif note que le ratio de liquidité immédiate pour le budget ordinaire s'est en fait quelque peu amélioré en 2019 par rapport à 2018.**

Tableau 1
Ratios financiers pour le budget ordinaire et les fonds connexes

Ratios	2017											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Ratio actifs/passifs ^a	7,2	6,9	6,4	5,9	5,5	4,9	4,4	3,9	3,3	2,8	2,3	1,7
Ratio de liquidité générale ^b	8,8	8,1	7,4	6,6	6,1	5,4	4,9	4,3	3,6	3,0	2,2	1,3

¹ (Trésorerie + placements à court terme)/passifs courants.

Ratio de liquidité relative ^c	8,5	7,7	7,0	6,3	5,7	5,1	4,6	3,9	3,3	2,6	1,9	1,0
Ratio de liquidité immédiate ^d	0,6	1,1	1,6	2,0	1,9	1,3	0,8	0,6	0,2	0,2	0,4	0,2

2018

Ratios	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Ratio actifs/passifs ^a	8,8	8,3	7,6	7,1	6,3	5,6	4,9	4,2	3,6	3,0	2,0	1,4
Ratio de liquidité générale ^b	11,0	10,2	9,1	8,4	7,5	6,6	5,6	4,7	3,9	3,1	1,8	1,1
Ratio de liquidité relative ^c	10,5	9,6	8,5	7,8	6,8	6,0	5,0	4,1	3,4	2,7	1,3	0,9
Ratio de liquidité immédiate ^d	0,4	1,5	1,5	1,6	1,2	0,6	0,6	–	–	(0,5)	–	0,1

2019

Ratios	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Ratio actifs/passifs ^a	8,8	8,8	8,2	7,9	7,1	6,4	5,9	5,1	3,9	3,1	2,2	
Ratio de liquidité générale ^b	10,4	10,6	9,7	9,3	8,4	7,5	6,8	5,7	4,1	3,0	2,0	
Ratio de liquidité relative ^c	10,1	10,2	9,3	9,0	8,0	7,1	6,5	5,4	3,9	2,8	1,8	
Ratio de liquidité immédiate ^d	1,2	2,5	2,6	2,7	2,3	1,6	1,0	0,7	0,2	0,1	0,7	

^a Total des actifs/total des passifs^b Actifs courants/passifs courants.^c (Trésorerie + placements à court terme + créances)/passifs courants.^d (Trésorerie + placements à court terme)/passifs courants].

12. Ayant demandé des précisions sur les ratios de liquidité immédiate, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat avait indiqué qu'il ne fallait pas interpréter la situation seulement à travers le prisme des ratios à différents moments et que pour prendre complètement la mesure de la situation de trésorerie, il fallait examiner les plus gros déficits de trésorerie qui avaient été enregistrés chaque mois. Par exemple, vers le 22 novembre 2019, le déficit du budget ordinaire avait atteint 520 millions de dollars, mais des recouvrements ultérieurs de 384 millions de dollars avant la fin du même mois avaient permis d'améliorer considérablement la situation de trésorerie immédiate. Le Comité a également été informé, après avoir demandé des précisions, que le déficit de trésorerie du budget ordinaire au 30 novembre 2019 s'élevait à 155 millions de dollars, dont 150 millions de dollars couverts par le Fonds de roulement et 5 millions de dollars provenant du Compte spécial.

13. Le Comité consultatif a également demandé et obtenu les soldes en fin de mois des trois fonds du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019, le Compte spécial présentant un solde de 198 millions de dollars au 30 novembre 2019 (voir tableau 2 ci-dessous). En outre, les soldes de trésorerie des opérations de maintien de la paix clôturées s'élevaient à 187 millions de dollars à la même date.

Tableau 2

Solde en fin de mois des fonds du budget ordinaire (2018-2019)

(En millions de dollars des Etats-Unis)

Solde en fin de mois	Fonds général	Fonds de roulement	Compte spécial
2018			
Janvier	–	129	203
Février	317	150	203
Mars	326	150	203
Avril	330	150	203
Mai	–	107	203

<i>Solde en fin de mois</i>	<i>Fonds général</i>	<i>Fonds de roulement</i>	<i>Compte spécial</i>
Juin	–	11	203
Juillet	–	–	194
Août	–	–	11
Septembre	–	–	–
Octobre	–	–	–
Novembre	–	–	98
Décembre	–	–	30
2019			
Janvier	–	141	203
Février	496	150	203
Mars	557	150	203
Avril	484	150	203
Mai	415	150	203
Juin	205	150	203
Juillet	–	75	203
Août	–	4	203
Septembre	–	–	–
Octobre	–	–	–
Novembre	–	–	198

14. Le Comité consultatif a également souhaité que lui soient communiqués les montants mis en recouvrement auprès des États Membres et les recouvrements reçus chaque mois au titre du budget ordinaire et il a reçu les informations détaillées figurant dans le tableau 3 ci-dessous. Le Comité a été informé que les quotes-parts pour le financement du budget ordinaire sont mises en recouvrement une fois par an au début de l'année et sont payables dans les 30 jours.

Tableau 3
Montants des quotes-parts mises en recouvrement et des contributions mensuelles reçues au titre du budget ordinaire depuis 2017

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Quotes-parts	2 578	2 487	2 849
Contributions reçues			
Janvier	307	401	527
Février	457	589	671
Mars	430	244	282
Avril	397	223	191
Mai	157	87	153
Juin	28	34	9
Juillet	3	189	8
Août	40	8	139
Septembre	72	155	10
Octobre	230	89	208

	2017	2018	2019
Novembre	305	423	408
Décembre	30	47	132 ^a
Total, contributions	2 457	2 489	2 737

^a Montant estimatif des contributions à recevoir au mois de décembre.

15. Au vu de ce qui précède, le Secrétaire général propose que soit provisoirement suspendu l'article 5.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, qui prévoit que l'Organisation restitue les crédits non utilisés à l'expiration de la période de 12 mois suivant la fin de l'exercice budgétaire pour lequel ils ont été ouverts. Un montant de 25,2 millions de dollars, représentant l'annulation d'engagements relatifs à l'exercice biennal 2016-2017, ne serait donc pas porté au crédit des États Membres tant que la situation ne se serait pas améliorée (ibid., par. 16 et 88). **Tout en notant une légère amélioration des ratios de liquidité immédiate du budget ordinaire et des fonds connexes en 2019, le Comité consultatif constate que les problèmes de trésorerie sont constants et recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver pour l'exercice 2020 une suspension temporaire de la restitution des crédits non utilisés au titre du budget ordinaire de 2016-2017 (voir aussi par. 43 ci-dessous).**

Présentation de l'information

16. Au paragraphe 54 de son rapport, le Secrétaire général indique que l'alignement des budgets sur l'expérience passée et future, mentionné pour la première fois dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, est un processus continu. Le Comité consultatif rappelle que l'exercice 2016-2017 a été le premier exercice complet pour lequel les données concernant l'exécution du budget figuraient dans Umoja, ce qui a permis de présenter les dépenses de façon plus détaillée, mais que le budget approuvé pour cet exercice avait été établi à l'aide de l'ancien système, le Système intégré de gestion (SIG). Par conséquent, certaines dépenses n'avaient pas été enregistrées à la même rubrique que dans le budget approuvé (voir [A/72/647](#), par. 9).

17. Dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, le Secrétaire général explique que dans Umoja, les rubriques dans lesquelles les dépenses sont enregistrées sont déterminées en fonction de la nature de celles-ci. Un exemple de projet de formation géré de façon centralisée est donné : le budget en est inscrit à la rubrique « Services contractuels », mais les dépenses effectivement engagées sont comptabilisées sous diverses rubriques ([A/74/570](#), par. 54). Le Comité consultatif note que cette explication concernant l'écart entre les dépenses prévues au budget et les dépenses effectives est donnée pour un certain nombre de catégories de dépenses autres que les postes, notamment les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, le mobilier et le matériel et l'aménagement des locaux (ibid., par. 69, 70, 73 et 74). Des précisions et des explications supplémentaires ont été demandées mais n'ont pas été fournies au Comité au cours de l'examen du rapport. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que des efforts supplémentaires soient faits pour les prochains exercices budgétaires afin d'aligner plus clairement les propositions budgétaires sur l'expérience actuelle et future en matière de dépenses de manière à préserver l'intégrité et la transparence budgétaires pendant l'exécution du budget, à faciliter les comparaisons entre dépenses inscrites au budget et dépenses effectives et à permettre une analyse complète des écarts.**

18. En ce qui concerne l'évolution des dépenses globales au fil du temps, le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, les montants des crédits ouverts ainsi que ceux des recettes et dépenses effectives pour les exercices biennaux allant de 2006-2007 à 2018-2019 (voir annexe). Il constate qu'entre 2006-2007 et 2014-2015, le montant définitif des dépenses globales a augmenté à chaque exercice et a enregistré une hausse de 37 % sur l'ensemble de la période, passant de 4,15 à 5,69 milliards de dollars. Pour l'exercice 2016-2017, le montant définitif des dépenses était de 5,65 milliards de dollars, ce qui représente une diminution de 33,3 millions de dollars (0,6 %) par rapport au montant définitif des dépenses pour l'exercice biennal 2014-2015. Pour l'exercice biennal 2018-2019, le montant définitif des dépenses est estimé à 5,873 milliards de dollars dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme, ce qui représente une augmentation de 219,5 millions de dollars (3,9 %) par rapport au montant définitif des dépenses pour l'exercice biennal 2016-2017. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de donner à l'avenir dans les rapports pertinents une analyse plus détaillée de l'évolution des dépenses globales, assortie d'une explication de l'évolution de ces tendances (voir A/72/647, par. 10).**

II. Chapitres des dépenses

19. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des modifications apportées aux prévisions figurant dans les chapitres des dépenses du budget.

Tableau 4

Récapitulatif des modifications apportées aux prévisions figurant dans les chapitres des dépenses du budget pour l'exercice biennal 2018-2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

Montant révisé des crédits ouverts	Taux de change ^a	Inflation	Dépenses imprévues et extraordinaires et dépenses découlant de décisions des organes directeurs	Taux d'occupation des postes et autres facteurs	Prévisions révisées
5 873 652,3	(12 505,5)	(86,9)	27 655,0	(15 062,6)	5 873 652,3

^a Y compris des pertes d'un montant de 21,3 millions de dollars imputables à des achats de devises à terme.

Fluctuations des taux de change et de l'inflation

20. Les écarts liés aux fluctuations des taux de change et de l'inflation sont analysés à la section II.A du rapport du Secrétaire général. Le tableau 4 du rapport donne la répartition par lieu d'affectation des dépassements et des sous-utilisations de ressources qui sont imputables aux fluctuations des taux de change et de l'inflation. On trouvera dans les tableaux complémentaires 4 et 5 du rapport des précisions sur les taux de change prévus et effectifs pour tous les lieux d'affectation.

21. La sous-utilisation d'un montant net de 12,5 millions de dollars au titre des taux de change s'explique par un écart à la baisse de 36,4 millions de dollars correspondant à la différence entre les taux ayant servi au calcul du montant révisé des crédits ouverts et les taux actualisés utilisés dans le rapport du Secrétaire général. Cet écart a été partiellement contrebalancé par un montant de 21,3 millions de dollars correspondant à l'effet négatif des achats à terme de francs suisses et d'euros (voir par. 24 ci-dessous) et par un montant de 2,6 millions de dollars lié à la réduction du budget appliquée conformément à la section XI de la résolution 73/279 A de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général indique que la réduction de 2,6 millions

de dollars était liée aux taux de change au titre des objets de dépense autre que les postes.

22. Le Secrétaire général explique que les taux de change et d'inflation retenus aux fins du calcul des ajustements du montant des ressources demandées pour 2018 et 2019 sont des taux effectifs, et non les taux retenus aux fins du calcul du montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019 (*ibid.*, par. 23). Pour calculer les effets des fluctuations de change observées en 2019, on a retenu les taux effectivement constatés entre janvier et novembre, celui du mois de novembre 2019 ayant été appliqué au mois de décembre 2019. Ainsi, la sous-utilisation des crédits dans cette catégorie tient au fait que les taux de change entre le dollar des États-Unis et plusieurs monnaies ont été favorables (12,5 millions de dollars) et que l'inflation a été moins élevée que prévu (0,1 million de dollars) (*ibid.*, par. 24 et 25).

23. Les figures I à VI du rapport du Secrétaire général illustrent l'évolution du cours de plusieurs monnaies par rapport au dollar des États-Unis en 2019. On trouvera également des observations supplémentaires dans le dernier rapport du Comité consultatif consacré aux incidences des variations des taux de change et d'inflation sur les prévisions révisées (voir [A/74/7/Add.31](#)).

Achats à terme de devises : enseignements tirés et présentation des données

24. À la section IX de sa résolution [69/274](#), l'Assemblée générale a décidé que les taux de change à terme seraient utilisés aux fins de l'établissement des prévisions budgétaires à partir de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Aux paragraphes 37 à 42 de son rapport, le Secrétaire général donne des informations actualisées sur les enseignements que le Secrétariat a tirés du recours aux achats de devises à terme². Comme indiqué dans le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 ([A/72/606](#)), au cours des cinq années pendant lesquelles l'Organisation des Nations Unies a conclu des contrats à terme de gré à gré (de 2013 à 2017), l'ONU a bénéficié d'une plus grande certitude, le prix à payer pour les futurs achats de devises étant connu d'avance. Les résultats depuis 2013 ont donné une différence positive nette de 13,4 millions de dollars (voir [A/74/570](#), par. 40). Le Secrétaire général explique que du fait de l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport au franc suisse et à l'euro en 2018, des différences négatives d'un montant total de 3,5 million de dollars ont résulté des achats à terme de francs suisses et d'euros qui avaient été effectués (*ibid.*, par. 41). De même, les résultats de l'expérience en 2019 (jusqu'au mois d'octobre 2019) ont donné une différence négative de 17,8 million de dollars (*ibid.*, par. 42). **Tout en notant les différences négatives entraînées en 2018 et 2019 par la pratique des achats à terme, le Comité consultatif rappelle que le principal avantage à tirer du recours à des taux de change à terme est qu'ils offrent une prévisibilité dans le processus budgétaire (voir [A/70/619](#), par. 11 et [A/72/647](#), par. 16).**

Dépenses imprévues et extraordinaires

25. Dans le tableau 6 de son rapport, le Secrétaire général récapitule les engagements qui ont été contractés, pour un montant total de 18,2 millions de dollars, en application des dispositions de la résolution [72/264](#) de l'Assemblée générale concernant les dépenses imprévues et extraordinaires. Ces engagements comprennent un montant de 6,5 millions de dollars autorisé par le Secrétaire général, dont 3,6 millions de dollars pour la création du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

² Instrument financier qui permet de fixer à l'avance le taux de change entre deux monnaies, les achats ayant lieu à une date ultérieure.

(BINUH), ainsi qu'un montant de 11,7 millions de dollars, autorisé avec l'accord du Comité consultatif, pour assurer le financement initial de différentes activités.

26. En ce qui concerne les engagements autorisés par le Secrétaire général, le Comité consultatif a demandé et obtenu des informations, dans le cadre de son examen des ressources demandées pour le Coordonnateur pour l'action d'urgence contre l'Ebola et la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeida (MINUAAH), pour tous les engagements autorisés pendant l'exercice 2018-2019. Dans un certain nombre de cas, les montants initialement autorisés sous l'autorité du Secrétaire général ont été annulés après l'approbation par l'Assemblée générale de projets de budget ultérieurs, ce qui a permis au Secrétaire général de ne pas dépasser le plafond annuel de 8 millions de dollars autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/264 (voir également A/74/7/Add.27, par. 8).

27. Dans le cas de la MINUAAH, le Comité consultatif rappelle qu'il est préoccupé par le fait que le solde inutilisé (2 528 400 dollars) d'une autorisation d'engagement de dépenses remontant à 2018 ait par la suite été reporté pour être utilisé en 2019, ce qui n'est pas conforme aux dispositions de la résolution par laquelle l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter des engagements d'un montant ne pouvant dépasser 8 millions de dollars pour chacune des deux années de l'exercice biennal 2018-2019 (voir A/73/498/Add.9, par. 7). Dans sa résolution 73/306, l'Assemblée a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que le Secrétaire général respecte les limites et les dispositions qu'elle a prévues en ce qui concerne les dépenses imprévues et extraordinaires qu'il engage sans avoir à demander l'assentiment préalable du Comité ou de l'Assemblée.

28. Lors de son examen du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de 2018-2019, le Comité consultatif n'a pas reçu les informations claires et précises qu'il avait demandées sur tous les engagements initialement autorisés pendant l'exercice biennal en application des dispositions de la résolution 72/264 de l'Assemblée générale, y compris sur les montants initiaux des engagements autorisés et sur le détail des dépenses effectives chaque année. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir à l'avenir dans ses rapports pertinents des informations détaillées sur les montants approuvés et dépensés au titre des engagements autorisés en application des résolutions de l'Assemblée générale relatives aux dépenses imprévues et extraordinaires.**

Décisions des organes directeurs

29. Les dépenses supplémentaires ayant découlé de décisions des organes directeurs sont notamment les suivantes : a) des subventions d'un montant de 6,3 millions de dollars et de 2,4 millions de dollars autorisées par l'Assemblée générale aux sections IV et III de sa résolution 73/279, au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques), pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone, respectivement (A/74/570, par. 45 et 46) ; et b) une autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 835 000 dollars, au titre du chapitre 7 (Cour internationale de Justice), pour la mise en service du progiciel de gestion intégré (ibid., par. 47).

30. Dans ses récents rapports sur des demandes de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone en 2020, le Comité consultatif a recommandé que les soldes non utilisés des exercices antérieurs soient restitués aux États Membres en 2020 (A/74/7/Add.16, par. 16 et A/74/7/Add.21, par. 9). Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que ces montants seraient reflétés dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 et

qu'ils seraient dûment portés au crédit des États Membres. Dans le contexte de son examen du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme, le Comité a demandé des éclaircissements concernant la prise en compte de ces crédits dans les propositions de dépenses mais il n'a pas reçu de réponse. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'inclure à l'avenir dans les rapports pertinents des informations sur les soldes non utilisés pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone.**

Taux d'occupation des postes et autres facteurs

31. Les changements relatifs aux taux d'occupation des postes et à d'autres facteurs sont les suivants : a) l'écart entre les taux de vacance effectifs et ceux ayant servi au calcul des crédits révisés ; b) la différence entre, d'une part, les dépenses communes de personnel et les coûts salariaux moyens effectifs et, de l'autre, les coûts standard utilisés pour le calcul des crédits révisés ; et c) les ajustements apportés aux objets de dépense autres que les postes en fonction des besoins effectifs ou à prévoir avant la fin de l'exercice biennal 2018-2019. Au total, les modifications apportées se traduisent par une sous-utilisation de 15,1 millions de dollars (montant net), qui s'explique par une sous-utilisation des crédits de 84,9 millions de dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, en partie contrebalancée par un dépassement de 69,1 millions de dollars au titre des postes et de 0,8 million de dollars au titre des autres dépenses de personnel (voir [A/74/570](#), par. 53). Les tableaux complémentaires 2 et 3 figurant dans le rapport du Secrétaire général donnent des détails sur le taux d'occupation des postes et d'autres facteurs, par objet de dépense et par chapitre.

Dépenses liées aux postes

32. Au paragraphe 56 de son rapport, le Secrétaire général donne des précisions sur le dépassement de crédits, d'un montant net de 69,1 millions de dollars, pour les dépenses afférentes aux postes. Plus précisément, il indique qu'en application de la résolution [73/279 A](#), une réduction approuvée de 37 millions de dollars a été appliquée aux dépenses afférentes aux postes, de sorte que les crédits approuvés pour les postes étaient moins élevés que ceux initialement demandés compte tenu du tableau d'effectifs approuvé et du taux de vacance retenu dans le budget. Il précise que les dépenses effectives liées aux postes annulent cette réduction, et que c'est l'un des facteurs expliquant l'augmentation des dépenses effectives consacrées aux postes. En outre, il souligne que l'augmentation des dépenses communes de personnel est due à : a) un dépassement d'environ 11,8 millions de dollars au titre des contributions versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies découlant de la hausse des montants fixés dans le barème de la rémunération considérée aux fins de la pension pour la catégorie des administrateurs entré en vigueur le 1er janvier 2019 (11,8 millions de dollars) ; b) un dépassement de 6 millions de dollars par suite des modifications apportées au régime de l'indemnité pour frais d'études ; ci) un dépassement de 2 millions de dollars au titre des contributions aux régimes d'assurance maladie ; et d) un dépassement d'environ 5,6 millions de dollars au titre des indemnités liées aux mouvements de personnel (*ibid.*, par. 56).

33. Les taux de vacance effectifs moyens pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et la catégorie des agents des services généraux et catégories apparentées de 2016 à 2019 sont présentés en détail dans le tableau complémentaire 8 du rapport du Secrétaire général, lequel montre que les taux moyens de vacance de postes prévus ont été ramenés de 9,2 % en 2016 à 8,6 % en 2019 pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et sont passés de 7,3 % à 7,1 % pour les agents des services généraux pendant la même période.

Autres dépenses de personnel

34. La ventilation de l'augmentation nette de 0,8 million de dollars au titre des autres dépenses de personnel est donnée au paragraphe 59 du rapport. Elle comprend un dépassement de 19,3 millions de dollars au chapitre 32 (Dépenses spéciales), qui était nécessaire pour couvrir les dépenses afférentes à l'assurance maladie après la cessation de service ; un dépassement de 6,8 millions de dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité), qui était nécessaire pour financer les heures supplémentaires des agents assurant les services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à New York ; un dépassement de 1,1 million de dollars au chapitre 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines) pour les services d'administration et d'appui des programmes de formation et la mise en œuvre du dispositif de mobilité. Ces dépassements ont été en partie compensés par des sous-utilisations, notamment par une sous-utilisation de 13,2 millions de dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), qui s'explique par le fait qu'il a beaucoup moins été fait recours aux capacités externes (personnel temporaire), ainsi que par la réduction des services de conférence nécessaires pour les organes créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits de l'homme ; une sous-utilisation de 4,2 millions de dollars au chapitre 8 (Affaires juridiques), qui s'explique principalement par le retard pris dans la mise en place du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar ; et une sous-utilisation de 3,9 millions de dollars au chapitre 24 (Droits de l'homme), qui s'explique principalement par le nombre moins élevé que prévu de réunions tenues par les organes relevant de ce chapitre et par la lenteur de la procédure de recrutement du personnel d'appui aux commissions et missions d'enquête.

35. En ce qui concerne les dépenses supplémentaires au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, le Comité consultatif note que l'Assemblée générale, lorsqu'elle a examiné les propositions budgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019, a approuvé un budget inférieur de 16 % aux prévisions initialement proposées par le Secrétaire général [ibid., par. 59 a)]. Lors de son examen du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, le Comité a demandé que lui soit communiquée une ventilation détaillée des ressources prévues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, par source de financement, ainsi que des dépenses mensuelles effectives, mais ces informations ne lui ont pas été fournies. Le Comité rappelle que, dans le contexte du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2019-2020 et du projet de budget-programme pour 2020, il a reçu des informations sur les dépenses mensuelles et annuelles de l'assurance maladie après la cessation de service par source de financement (voir [A/73/849](#), par. 26 à 29 et [A/74/7](#), tableau X.7). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir à l'avenir dans ses rapports pertinents des informations ventilées sur les dépenses inscrites au budget et les dépenses effectives au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.**

36. S'agissant des dépenses additionnelles liées aux heures supplémentaires effectuées au titre des opérations et services de sécurité, le Comité consultatif a été informé qu'un supplément de ressources avait été prévu dans l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [voir [A/69/416](#), par. 13 b) vi)], mais que cette proposition n'avait pas reçu l'appui de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif rappelle qu'il a déjà constaté des dépassements de crédits au titre des heures supplémentaires au cours des exercices biennaux précédents (voir, par exemple, [A/72/7](#), par. XII.16 et [A/72/647](#), par. 26). Le Comité a souhaité que lui soient communiquées par écrit de plus amples explications à ce sujet, mais n'en a pas obtenues. **Le Comité consultatif compte qu'une explication détaillée du montant des dépenses afférentes aux opérations et services de sécurité sera fournie à**

l'Assemblée générale lors de son examen du présent rapport et il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer à l'avenir de telles informations dans les rapports pertinents.

37. En ce qui concerne le montant supplémentaire de 1,1 million de dollars pour le Bureau de la gestion des ressources humaines (voir par. 34 ci-dessus), le Comité consultatif note qu'il est indiqué dans le rapport que ces ressources ont été approuvées à la rubrique Services contractuels. [A/74/570, par. 59 c)]. Des détails concernant les difficultés rencontrées pour aligner dépenses inscrites au budget et dépenses effectives sont donnés plus haut au paragraphe 17. Le Comité a demandé des renseignements supplémentaires concernant l'autorisation de ces ressources mais ne les a pas reçus. **Le Comité consultatif compte qu'une explication circonstanciée concernant l'autorisation de ces ressources supplémentaires sera présentée à l'Assemblée générale lorsqu'elle se penchera sur le présent rapport.**

Objets de dépense autres que les postes

38. Des explications détaillées sur la réduction de 84,9 millions de dollars au titre des objets de dépense autres que les postes sont fournies aux paragraphes 61 à 77 du rapport du Secrétaire général. Il s'agit notamment de la diminution des ressources nécessaires au titre des experts (3,3 millions de dollars), des voyages des représentants (4 millions de dollars), des voyages du personnel (11,4 millions de dollars), des fournitures et accessoires (3,5 millions de dollars), de l'aménagement des locaux (71,4 millions de dollars) et des subventions et contributions (8,5 millions de dollars). Ces réductions sont en partie contrebalancées par des augmentations des montants nets nécessaires au titre des frais généraux de fonctionnement (12,1 millions de dollars) et des autres dépenses (8,5 millions de dollars).

39. En ce qui concerne l'écart considérable d'un montant de 71,4 millions de dollars au titre de l'aménagement des locaux, le Secrétaire général indique qu'il s'explique principalement par la présentation des dépenses par nature. Les projets de construction avaient été inscrits au budget à la rubrique Aménagement des locaux, tandis que les dépenses l'ont été à différentes rubriques (Services contractuels, Frais généraux de fonctionnement, Fournitures et accessoires, Mobilier et matériel, notamment) (voir *ibid.*, par. 74). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir à l'avenir des explications détaillées sur le traitement budgétaire et comptable des dépenses liées à l'aménagement des locaux, ainsi que sur l'autorisation d'effectuer un tel traitement dans les rapports pertinents.**

40. S'agissant de la diminution de 0,9 million de dollars au titre des subventions et contributions au chapitre 34 (Sûreté et sécurité), le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, que cette diminution s'expliquait par le fait que la part de l'ONU dans les activités cofinancées avait été moins élevée que prévu en raison du moindre coût de la police d'assurance contre les actes de malveillance (A/74/7, par. XII.19 à 22).

Engagements non réglés

41. Le Secrétaire général indique que le montant provisoire des engagements non réglés s'élevait au 31 octobre 2019 à 97,1 millions de dollars, contre 155,9 millions de dollars au 31 octobre 2017 et 140,8 millions au 31 octobre 2015 (A/74/570, par. 78). Il explique que ce niveau est anormalement bas en raison des efforts déployés pour que les dépenses correspondent aux prévisions de trésorerie, et en particulier du report de dépenses non afférentes aux postes auquel il est fait référence plus haut au paragraphe 8 (*ibid.*, par. 79).

III. Chapitres des recettes

42. Le tableau 7 du rapport récapitule les prévisions de recettes révisées, avec une augmentation nette de 8,7 millions de dollars, dont la majeure partie est due à une augmentation de 5,2 millions de dollars des recettes provenant des contributions du personnel (voir *ibid.*, par. 81). Des augmentations de 2,4 millions de dollars sont également comptabilisées au chapitre 2 des recettes (Recettes générales), en raison d'intérêts bancaires supérieurs à ce qui était prévu ; et de recettes de 1,1 million de dollars au chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public) en raison de l'effet combiné d'une diminution nette des recettes brutes et des dépenses connexes provenant d'activités génératrices de recettes (*ibid.*, par. 82 à 85).

IV. Conclusions

43. Les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées aux paragraphes 87 et 88 du rapport du Secrétaire général. **Sous réserve des observations et recommandations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale : a) prenne note du rapport du Secrétaire général ; et b) approuve les prévisions révisées au titre des chapitres des dépenses et les prévisions de recettes correspondantes pour l'exercice biennal 2018-2019, dont on trouve un récapitulatif dans les tableaux 3 et 8 du rapport du Secrétaire général. En outre, comme indiqué au paragraphe 15 ci-dessus, le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver la suspension de l'application des dispositions de l'alinéa d) de l'article 3.2 et de l'article 5.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, pour qu'un montant de 25,19 millions de dollars au titre des crédits de l'exercice biennal 2016-2017 ne soit pas restitué et puisse être utilisé pour l'année financière 2020.**

Annexe

Dotations initiale, révisée et finale pour les exercices biennaux 2006-2007 à 2018-2019 et montant final des dépenses et recettes pour les exercices 2006-2007 à 2016-2017

(En millions de dollars des États-Unis)

Exercice biennal	Crédits initialement ouverts			Montant révisé des crédits ouverts			Deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme			Crédits définitifs			Dépenses définitives		
	Dépenses	Recettes	Montant net	Dépenses	Recettes	Montant net	Dépenses	Recettes	Montant net	Dépenses	Recettes	Montant net	Dépenses	Recettes	Montant net
2006-2007	3 798,9	427,4	3 371,6	4 302,0	492,2	3 809,8	4 188,8	505,1	3 683,7	4 193,8	505,2	3 688,6	4 146,3	512,0	3 634,2
2008-2009	4 171,4	515,5	3 655,9	4 885,2	557,9	4 327,3	4 792,4	550,5	4 241,9	4 799,9	550,4	4 249,5	4 749,4	555,0	4 194,4
2010-2011	5 156,0	554,2	4 601,9	5 367,2	593,0	4 774,2	5 416,4	601,3	4 815,1	5 416,4	601,3	4 815,2	5 414,2	617,9	4 796,2
2012-2013	5 152,3	507,8	4 644,5	5 399,4	511,9	4 887,5	5 603,7	543,0	5 060,7	5 565,1	543,0	5 022,0	5 524,8	564,0	4 960,8
2014-2015	5 530,3	523,1	5 007,2	5 831,9	546,8	5 285,1	5 808,3	574,7	5 233,6	5 808,6	574,7	5 233,9	5 688,5	n.d. ^a	5 688,5
2016-2017	5 408,7	531,3	4 877,4	5 620,2	539,2	5 081,1	5 681,6	553,7	5 127,9	5 682,8	553,7	5 129,1	5 654,2	558,9	5 095,3
2018-2019	5 396,9	552,3	4 844,6	5 873,7	536,4	5 337,3	73,7	572,1	5 301,6	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

^a *Abréviation* : n.d. : non disponible. Le montant n'est pas immédiatement disponible, car il ne figure pas dans les états financiers.